



BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « transports »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « transports »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « transports »	4
2.2 La dette du budget annexe « transports »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « transports »	5
4. La section d'exploitation du budget annexe « transports »	7
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « transports »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « transports » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation : 805 997 K€
- ✓ en section d'investissement : 550 433 K€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	699,31	748,42	764,53	16,11	2%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	671,35	733,35	694,97	-38,37	-5%
Epargne de gestion courante (EBG)	27,96	15,07	69,55	54,48	361%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	4,0%	2,0%	9,1%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	24,00	40,02	5,54	-34,48	-86%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	25,98	7,86	3,47	-4,39	-56%
Résultat exceptionnel large	-1,98	32,16	2,07	-30,09	-94%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	25,98	47,23	71,62	24,39	52%
Taux d'épargne de gestion	4%	6%	9%		
<i>Recettes réelles</i>	723,31	805,02	770,07	-34,95	-4%
<i>Dépenses réelles</i>	709,13	755,50	715,87	-39,63	-5%
Epargne brute (EBE)	14,18	49,52	54,20	4,68	9%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	2,0%	6,2%	7,0%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	45,47	62,87	43,53	-19,34	-31%
Epargne nette (ENE)	-31,29	-13,35	10,67	24,02	180%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-4,3%	-1,7%	1,4%		
Encours de dette	629,87	628,26	794,96		
Capacité dynamique de désendettement	44,4	12,7	14,7		

Avec la reprise du versement mobilité, les indicateurs d'épargnes s'améliorent très nettement. En effet, la reprise du versement mobilité combinée aux efforts pour contenir les dépenses permettent une progression de l'épargne brute de 9% en passant de 49,52 M€ à 54,20 M€.

Pour 2024, l'épargne nette redevient positive du fait de l'amélioration de l'épargne brute.

Concernant, le remboursement de l'annuité de la dette, celui-ci diminue de 31% en 2024. Cependant, en retraçant le refinancement de la dette opéré en 2023 de l'ordre de 20 M€, le montant demeure constant.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « transports »

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2023	Intérêts de la dette en 2024	Remboursement du capital de la dette en 2024*	Emprunt 2024	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	629 871 K€	628 260 K€	17 425 K€	43 533 K€	208 480 K€	794 957 K€

*dont mise en réserve pour les emprunts obligataires pour 1 748 k€ en 2024

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette du budget annexe « transports » est estimé à 795 M€ en hausse par rapport à l'année précédente où il se situait à 628 M€ au 1^{er} janvier 2023.

L'année 2024 prévoit en effet un accroissement de l'encours de dette de 208,5 M€. Cet emprunt d'équilibre théorique sera revu à la baisse lors du budget supplémentaire avec l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

L'augmentation de l'encours de dette en 2024 s'explique par la montée en charge des opérations d'investissement, en cohérence avec les engagements pris au travers du Pacte Fiscal et Financier qui prévoient que la Métropole investit 300 millions d'euros par an en faveur de développement de ses infrastructures de transport en commun.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « transports » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2022 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2023	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2024
Entretien et exploiter les réseaux de transport	ENTRETIEN ET EXPLOITER LES RESEAUX DE TRANSPORT GESTION MDTURE 2020-26	48 460 K€	14 803 K€	6 550 K€	26 734 K€
Construire des réseaux de transport	CONSTRUIRE DES RESEAUX DE TRANSPORT PROJET MDTURE 2020-26	2 110 790 K€	231 392 K€	271 828 K€	271 601 K€
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	25 K€	0	0	8 K€
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 200 K€	0	0	445 K€
Parc automobile	PARC AUTOMOBILE MDTURE 2020-26	230 K€	0	0	100 K€
	TOTAL	2 160 705 K€	246 195 K€	278 378 K€	298 888 K€

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1er janvier 2024 à 2 160 475 K€.

La montée en puissance des projets d'investissement se poursuit. Deux ans après le lancement du Plan Marseille en Grand et des 15 projets identifiés comme prioritaires (Modernisation du métro, Extension du réseau du tramway, création de BHNS notamment), l'enveloppe d'investissement à 300 M€ est maintenue pour le budget primitif 2024.

Ces investissements comprennent les projets sur l'ensemble du territoire avec, notamment :

- Le plan vélo 2019-2030 ;
- La transition énergétique des dépôts de bus Arenc et Saint-Pierre ;
- Le renouvellement/verdissement de la flotte de matériel roulant ;
- La poursuite du déploiement de l'open paiement sur l'ensemble réseau métropolitain ;
- La réalisation des travaux du Tram T3 ;
- La réalisation du BHNS B4 à Marseille ;
- La réalisation du Val'tram ;
- La réalisation du BHNS à Miramas ;
- L'engagement de nouvelles études de faisabilité de trams et BHNS ;
- La finalisation du schéma d'armature ferroviaire métropolitain et du « Schéma TCSP » ;
- Le montage d'un dossier, avec la Région, de service express régionaux métropolitains (RER métropolitain) ;
- La restructuration ou l'amélioration de l'efficacité des réseaux d'Aix-en-Provence, Marseille et la Ciotat.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	723,31	805,02	770,07	-4,34%
Recettes de gestion courante	699,31	748,42	764,53	2,15%
013 - Atténuations de charges		0,02	0,12	592,76%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	124,48	139,15	144,31	3,70%
73 - Impôts et taxes	382,61	410,32	416,62	1,54%
74 - Dotations et participations	185,16	191,76	196,40	2,42%
75 - Autres produits de gestion courante	7,07	7,18	7,09	-1,24%
Autres recettes de fonctionnement	24,00	56,60	5,54	-90,21%
76 - Produits financiers	2,74	2,74	2,74	0,00%
77 - Produits exceptionnels	21,26	46,41	1,00	-97,85%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)		7,46	1,80	-75,86%
Recettes d'ordre	28,95	35,93	35,93	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28,95	35,93	35,93	0,00%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total recettes de fonctionnement	752,26	840,95	806,00	-4,16%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	44,30	36,98	0,00	
Total recettes de fonctionnement cumulées	796,56	877,93	806,00	-8,19%

Les recettes de gestion courante progressent globalement de 2,15%. Le produit issu du versement mobilité représente plus de la moitié des recettes d'exploitation du budget annexe « transports », soit 54% avec un taux voté plafonné à 2%. Les recettes tarifaires (produits des services et du domaine) progressent de 3,70%, représentant près de 19% mais restent moins élevée que la forte progression des charges liée à l'indexation des contrats. Ainsi, la reprise de la fréquentation constatée en 2022 se confirme en 2023.

S'agissant des autres recettes de gestion courante, la forte baisse de ces dernières résulte pour les produits financiers des montants de rattachements en dépenses positionnés lors des étapes budgétaires hors budget primitif. A périmètre contant, le volume des recettes est stable. Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions devraient s'élever à 1,8 M€ relatives à l'avance remboursable de l'Etat.

Il est enfin constaté une stabilisation des recettes d'ordre liée à l'amortissement des subventions d'équipement perçues sur les exercices antérieurs.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	709,13	755,50	715,87	-5,25%
Dépenses de gestion courante	671,35	733,35	694,97	-5,23%
011 - Charges à caractère général	651,61	701,85	675,50	-3,75%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	13,43	13,97	14,21	1,72%
014 - Atténuations de produits	0,60	0,70	0,70	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	5,71	16,82	4,56	-72,91%
Autres dépenses de fonctionnement	37,78	22,16	20,90	-5,70%
66 - Charges financières	12,10	15,42	17,43	13,01%
67 - Charges exceptionnelles	5,10	6,39	3,47	-45,71%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	20,58	0,35		-100,00%
Dépenses d'ordre	35,73	52,52	40,95	-22,03%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35,73	52,52	40,95	-22,03%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	744,86	808,02	756,82	-6,34%
023 - Virement à la section d'investissement	52,10	69,91	49,18	-29,65%
Total dépenses de fonctionnement	796,96	877,93	806,00	-8,19%

Les dépenses de gestion courante devraient enregistrer en 2023 une baisse de 5,23% tenant compte de la trajectoire financière du pacte financier et fiscal. Ainsi, la Métropole souligne la nécessité pour chaque partenaire de réaliser un travail de recherche de l'efficacité et d'économie sur leurs dépenses. Dans ce cadre, les charges à caractère général devraient baisser de -3,75% et, ce malgré les augmentations liées à la révision de prix des contrats de prestation de service. **Les charges de personnel sont quant à elles en augmentation de 1,72%** par rapport aux prévisions du budget 2023. Cette augmentation s'explique notamment par le glissement vieillissement technique (GVT).

Les autres dépenses de fonctionnement devraient également diminuer de près de 6% sous le seul effet des charges exceptionnelles. Cet écart entre 2024 et 2023 correspond à l'inscription, de la régularisation du solde de la TVA en 2023. En neutralisant cette régularisation, ce chapitre est en stabilisation regroupant les subventions versées en faveur des associations et des conventions passées avec d'autres collectivités.

Les charges financières sont en augmentation constante en prévision des taux d'intérêt pour l'exercice 2024, soit +13 % pour s'établir à 17,43 M€.

Dans ce contexte contraint, la maîtrise des dépenses engagée depuis plusieurs exercices permet de dégager un virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement de 49,18 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	267,11	349,67	350,80	0,3%
Dépenses d'équipement	214,14	278,95	298,85	7,1%
20 - Immobilisations incorporelles (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00	0,0%
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00	0,0%
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00	0,0%
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	0,00	0,00	0,00	0,0%
Total des opérations d'équipement	214,14	278,95	298,85	7,1%
Opérations pour le compte de tiers	7,50	7,84	8,42	7,4%
458 - Opérations pour le compte de tiers	7,50	7,84	8,42	7,4%
Dépenses financières	45,47	62,89	43,53	-130,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	45,47	62,87	43,53	-30,8%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières		0,02		-100,0%
Dépenses d'ordre	34,15	199,63	199,63	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	28,95	35,93	35,93	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	5,20	163,71	163,71	0,0%
Total dépenses d'investissement	301,25	549,31	550,43	0,2%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	52,58	74,53	0,00	-100,0%
Total dépenses d'investissement cumulées	353,84	623,83	550,43	-11,8%

La politique d'investissement de la Métropole est marquée par des forts enjeux de mobilité avec la volonté d'accélérer et de poursuivre le développement des infrastructures de transports. Dans ces conditions, la montée en puissance des projets d'investissement se poursuit. Ces investissements concernent principalement :

- L'extension du réseau de tramway Nord sud : 87 M€ ;
- Le BHNS bus de l'étang : 80 M€ ;
- Le renouvellement des rames de métro : 50 M€ ;
- La réalisation des travaux du Val'tram : 45 M€ ;
- Le matériel roulant d'exploitation : 20 M€ ;
- La mise en accessibilité de six stations de métro aux personnes à mobilité réduite : 10 M€.

Le remboursement du capital de la dette baisse de 30% et devrait s'établir à 43,5 M€. Le montant 2023 était exceptionnellement majoré de 20 M€ du fait du jeu d'écriture pour une opération de remboursement anticipé d'emprunt en 2023.

S'agissant des dépenses d'ordre, celles-ci devraient se stabiliser à 199 M€ en 2024.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	260,80	337,70	296,60	-12,2%
Recettes d'équipement	230,60	290,27	288,19	-0,7%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le	114,46	115,89	79,70	-31,2%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	116,14	174,38	208,48	19,6%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Opérations pour le compte de tiers	7,53	5,36	8,42	56,9%
458 - Opérations pour le compte de tiers	7,53	5,36	8,42	56,9%
Recettes financières	22,67	42,07	0,00	-100,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,30			
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	22,37	41,97	0,00	-100,0%
138 - Autres subventions d'investissement non transférables				
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)				
27 - Autres immobilisations financières		0,10		-100,0%
Recettes d'ordre	40,93	216,22	204,65	-5,4%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35,73	52,52	40,95	-22,0%
041 - Opérations patrimoniales	5,20	163,71	163,71	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	301,73	553,93	501,26	-9,5%
021 - Virement de la section de fonctionnement	52,10	69,91	49,18	-29,7%
Total recettes d'investissement	353,84	623,83	550,43	-11,8%

Pour 2024, les recettes d'équipement sont en légère diminution de 0,7%.

Les subventions d'équipement représentent 14% des recettes. Elles s'élèvent à 79,7 M€, soit une baisse de 31% par rapport au budget voté 2023. Il s'agit principalement de subventions versées pour la réalisation d'équipements structurants du territoire.

Il doit être en particulier noté que ce montant ne prend pas en compte, au stade du budget primitif, le doublement des aides de l'Etat relatives au financement du Plan « Marseille en Grand ». Pour mémoire le Président de la République a annoncé en juin dernier sa décision de porter de 256 à 500 millions les financements de l'Etat en augmentant notamment la contribution pour les projets dans les quartiers Nord. Cette annonce doit se traduire prochainement par la signature d'avenants aux conventions de financement. Des échanges sont actuellement en cours avec les services de l'Etat afin de définir la ventilation des aides complémentaires entre les différentes opérations qui composent le Plan « Marseille en Grand ». A l'issue de ces échanges, et l'appui des avenants aux conventions de financement, le montant des subventions d'équipement sera réajusté au budget supplémentaire.

Le virement de la section d'exploitation au bénéfice de la section d'investissement s'élève à 49,18 M€, soit une baisse de 30%. Celui-ci sera ajusté lors du budget supplémentaire 2024 avec l'affectation des résultats 2023.

Les recettes liées au transfert entre section et aux opérations patrimoniales diminuent, quant à elles de 5%.

Enfin, le recours à l'emprunt est inscrit à hauteur de 208 millions d'euros et représente 38% des recettes d'investissement. Ce niveau d'emprunt n'est pas supportable par le budget annexe « transports » et devra nécessairement être réduit significativement lors du budget supplémentaire avec, d'une part l'intégration des

résultats 2023, et d'autre part l'inscription des recettes complémentaires correspondant au doublement du soutien de l'Etat au titre du Plan « Marseille en Grand ».